



## ETI, simplifiez votre reporting ESG avec la norme VSME ou d'autres alternatives

*par Carole Perrier et Romane Maguet*

*Temps de lecture estimé : 6 minutes*

Si les évolutions réglementaires récentes ont conduit à resserrer le périmètre de la CSRD et laissé de nombreuses entreprises en dehors de l'obligation, les enjeux environnementaux et sociaux auxquels elles font face n'ont pas pour autant disparu. Les attentes des parties prenantes restent alignées sur les standards européens et le reporting volontaire devient progressivement une exigence de marché, indépendamment du cadre légal.

### **Des obligations réglementaires moindres, mais des exigences de marchés fortes**

Partons d'un constat : depuis plusieurs années, de nombreuses entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont engagé, à des degrés divers, des démarches RSE. Ces dernières restent parfois diffuses, peu formalisées ou difficilement comparables. Or aujourd'hui, **les directions générales et financières doivent répondre aux attentes fortes de leurs parties prenantes** : grands groupes exigeant des données ESG de leurs fournisseurs, banques intégrant des critères extra-financiers dans leurs décisions, investisseurs en demande de transparence et de comparabilité... L'enjeu pour les ETI n'est donc plus de traiter des sollicitations éparses, mais de **choisir le cadre le plus adapté** pour anticiper les exigences et valoriser leur démarche de manière structurée, crédible et efficace.

**Dans ce contexte, les ETI doivent ajuster leur niveau d'ambition en arbitrant entre leurs différentes contraintes : des ressources internes parfois limitées d'une part, et des exigences externes en termes de complexité, lisibilité et fiabilité de l'information, d'autre part.**

## La VSME : un cadre simple pour bénéfices concrets

La norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs), développée par l'EFRAG et diffusée en décembre 2024, a été initialement conçue pour répondre aux besoins des PME en leur proposant un cadre simple pour communiquer de manière homogène sur leurs indicateurs ESG. En attente d'une adoption formelle par la Commission européenne d'un acte délégué relatif à une norme volontaire, celle-ci a adopté le 30 juillet 2025 une recommandation concernant la VSME, notamment pour encourager les donneurs d'ordres à s'y conformer « dans la mesure du possible » lorsqu'ils adressent leurs demandes d'informations. **La version actuelle de la VSME repose sur une logique simple, facile à mettre en œuvre. Elle propose un module de base, qui constitue un socle ESG obligatoire (11 rubriques), et un module complet, optionnel (9 rubriques supplémentaires), pour approfondir les sujets selon les besoins.** La VSME permet donc aux entreprises d'avoir une **approche pragmatique** et une **montée en compétence progressive**.

L'un des apports majeurs de la VSME est de remplacer une multitude de questionnaires par un référentiel unique et standard. **Les entreprises centralisent leurs données sur la base de ce reporting et peuvent les partager avec l'ensemble de leurs parties prenantes, pour un gain de temps et d'efficacité.** La VSME permet également de **formaliser sa démarche ESG** - prioriser les enjeux, définir des indicateurs et structurer la gouvernance - **tout en adoptant un langage commun** avec ses partenaires. L'adoption d'un référentiel aligné sur les principes des ESRS facilite ainsi le dialogue avec les grands groupes soumis à la CSRD, les investisseurs et les partenaires financiers, pour davantage de lisibilité et de crédibilité auprès des parties prenantes.

La VSME présente l'intérêt de **donner un cadre clair et reconnu, sans reproduire la complexité des ESRS**. Elle peut donc être une option pertinente pour une entreprise en phase de structuration de son reporting ou disposant de ressources contraintes. Mais elle a aussi ses limites et peut manquer de profondeur dans des contextes plus exigeants, complexes ou matures. **La VSME peut donc représenter un point d'entrée adapté pour mettre en place son reporting, sans nécessairement être le point d'arrivée.**

## VSME... mais pas uniquement : quelles alternatives pour les ETI ?

*La VSME n'est pas la seule option pour le reporting volontaire. D'autres choix s'offrent aux ETI.*

Il est notamment possible d'adopter, **totalemment ou partiellement**, les **standards ESRS issus de la CSRD**, même en l'absence d'obligation. Cette approche permet de structurer une analyse complète des enjeux (notamment via la double matérialité), de couvrir les attentes des investisseurs, des fonds de *private equity* ou encore d'anticiper une éventuelle entrée dans le

champ de la CSRD. **Ce choix est plus adapté aux ETI déjà matures sur les sujets de durabilité**, fortement exposées à des parties prenantes exigeantes ou proches des seuils d'obligations CSRD. Attention toutefois à s'assurer que la complexité et les coûts engagés ne dépassent pas les bénéfices attendus.

**Entre la VSME et les ESRS, les entreprises peuvent opter pour une solution intermédiaire** : maintien d'un reporting *ad hoc* (type DPEF, etc.), sélection d'indicateurs issus des ESRS ou de la VSME, ou construction d'un référentiel propre. Cette flexibilité permet une adaptation fine au contexte de l'entreprise. Elle peut par exemple être adaptée aux ETI en transition, disposant déjà d'un historique RSE, ou estimant la VSME trop simple et les ESRS trop complexes. Dans le cas d'un reporting *ad hoc*, le manque de clarté et de lisibilité pour les parties prenantes constitue un risque, qui peut être atténué par une communication transparente et pédagogique sur le contenu du reporting. La crédibilité dépendra également de la rigueur méthodologique appliquée.

## **Au-delà du référentiel, les conditions de la réussite**

**Le choix du référentiel est une décision de pilotage qui doit être portée au niveau de la direction.** Le bon référentiel est celui qui sert la stratégie en fonction de **plusieurs critères à évaluer : niveau actuel de maturité ESG, attentes des parties prenantes, objectifs de croissance et de transformation, ambition en termes de crédibilité, etc.**

La mise en place d'un reporting ESG, même simplifié, suppose une **appropriation** : une implication de la gouvernance, une coordination des fonctions (finance, RH, opérationnelles), des outils de collecte adaptés, une logique d'amélioration continue.

Quel que soit le cadre choisi, **un point reste déterminant : la qualité et la fiabilité de l'information produite.** Un reporting ESG n'a de valeur que s'il est cohérent, documenté, traçable, compréhensible par ses utilisateurs. Dans cette perspective, **le recours à une assurance externe** constitue un levier clé pour renforcer la confiance des parties prenantes et sécuriser la communication. La crédibilité du reporting repose autant sur sa fiabilité que sur son contenu.

## **Piloter aujourd'hui pour ne pas subir demain**

**Il n'existe pas de solution universelle. Entre VSME, ESRS, approche hybride, le bon choix est celui qui est le plus adapté à l'entreprise et dépend de son niveau de maturité, de son exposition aux parties prenantes et de son ambition stratégique. L'enjeu ne réside pas tant dans le standard choisi que dans la trajectoire engagée.**

## **Pour conclure**

Stopper les démarches RSE sous prétexte que la directive 2026/470 du 24 février 2026 (Omnibus) a modifié la donne est une mauvaise idée dans le contexte actuel. En effet, les entreprises risquent d'être rattrapées par les demandes de leurs parties prenantes et être dans l'impossibilité d'y répondre. Aussi, une conviction s'impose : dans un environnement où les attentes ESG se généralisent, les ETI ont tout intérêt à structurer dès maintenant leur reporting pour valoriser leur démarche RSE. **La norme VSME offre une réponse pragmatique : accessible, progressive, alignée avec les standards européens.** Elle permet de transformer une contrainte perçue en opportunité de pilotage, de différenciation et de création de valeur.